

AVIS DE CONCOURS

Directive : 2014/24/UE

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR / ENTITÉ ADJUDICATRICE

I.1) Nom et adresses : Alter Public agissant au nom et pour le compte de l'Agglomération du Choletais, point(s) de contact : M. Michel BALLARINI, 48 C Boulevard Foch - BP 80110, F - 49101 Angers cedex 02, Tél : +33 241182121, courriel : L.thomas@anjouloireterritoire.fr

Code NUTS : FRG02

Adresse(s) internet :

Adresse principale : <http://www.anjouloireterritoire.fr>

Adresse du profil d'acheteur : <https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/index.jsp>

I.2) Procédure conjointe

I.3) Communication :

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse :

<http://www.achatpublic.com>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues : le ou les point(s) de contact susmentionné(s).

Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées : par voie électronique via :

https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2019_7PDPm7duv4,

La communication électronique requiert l'utilisation d'outils et de dispositifs qui ne sont pas généralement disponibles. Un accès direct non restreint et complet à ces outils et dispositifs est possible gratuitement à l'adresse :

<http://www.achatpublic.com>.

I.4) Type de pouvoir adjudicateur : Autre : Société publique locale

I.5) Activité principale : Autre : Construction d'équipements publics.

SECTION II : OBJET

II.1) Etendue du marché

II.1.1) Intitulé : Marché de maîtrise d'oeuvre pour la construction du stade de football de la Treille à CHOLET (49)

Numéro de référence : AOR 6868 19 75

II.1.2) Code CPV principal : 71000000

II.2) Description

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s) :

71000000

II.2.4) Description des prestations : Missions : ESQ / APS / APD / PRO / ACT / VISA / DET / AOR

Prestations supplémentaires éventuelles : OPC

Compétences demandées :

un architecte conformément à la Loi n°77-2 du 3 janvier 1977, souhaité mandataire du groupement / un bureau d'ingénierie générale du bâtiment (économiste de la construction) / un ou plusieurs bureaux d'études techniques couvrant les champs d'activités suivants : structure, électricité courants forts et faibles, chauffage, ventilation, traitement d'air, VRD, acoustique

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne :

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non.

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1) Conditions de participation

III.1.10) Critères de sélection des participants : Capacités financières, professionnelles et techniques des candidats appréciées au vu de la composition du groupement, des compétences, des moyens financiers, humains et matériels de ses membres Qualité des références fournies par les candidats au regard notamment de l'objet du concours (nature, complexité, importance...)

III.2) Conditions liées au marché

III.2.1) Information relative à la profession :

La participation est réservée à une profession particulière : oui.

Profession : La compétence architecte dont la profession est régie par la loi 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture

SECTION IV : PROCEDURE

IV.1) Description

IV.1.2) Type de concours : Restreint

Nombre de participants envisagé : 3

IV.1.7) Noms des participants déjà sélectionnés

IV.1.9) Critères d'évaluation des projets : Aspect fonctionnel de l'établissement et respect des surfaces du programme, adéquation du coût du projet à l'enveloppe financière du maître d'ouvrage, faisabilité et qualité technique du projet, qualité architecturale et insertion dans le site, délais d'études proposés par les candidats, qualité environnementale du projet.

IV.2) Renseignements d'ordre administratif

IV.2.2) Date limite de réception des projets ou des demandes de participation : 30/08/2019 à 12 h 00

IV.2.3) Date d'envoi des invitations à participer aux candidats sélectionnés

IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans le projet ou la demande de participation :

Français.

IV.3) Récompenses et jury

IV.3.1) Information sur les primes :

Une ou des prime(s) sera/seront attribuée(s) : oui.

Nombre et montant des primes à attribuer : Une prime de 44 000.00 euro(s) HT sera attribuée. Elle sera versée à chaque participant ayant remis des prestations conformes et complètes, à défaut, le jury pourra décider une réfaction de la prime. Le montant du marché qui sera conclu avec le candidat lauréat tiendra compte de la prime reçue dans le cadre du concours.

IV.3.2) Détail des paiements à verser à tous les participants

IV.3.3) Contrats faisant suite au concours :

Le(s) lauréat(s) du concours sera/seront attributaire(s) des marchés de services faisant suite au concours : oui.

IV.3.4) Décision du jury :

La décision du jury est contraignante pour le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice : non.

IV.3.5) Noms des membres du jury sélectionnés

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

VI.3) Informations complémentaires :

Transmission des plis par voie électronique sur le profil d'acheteur uniquement. A titre indicatif, l'envoi du dossier aux candidats admis à concourir sera effectif semaine 47. Le financement du marché sera assuré par autofinancement de l'agglomération du Choletais, complété, le cas échéant, par des ressources externes (emprunt, subventions, etc.) conformément aux lois et réglementations en vigueur. Paiement par virement bancaire dans

un délai global de 30 jours à compter de réception de la facture. Prix forfaitaire révisable. Avance de 5% du montant du marché. Garantie à 1e demande couvrant 100% du montant de l'avance.

VI.4) Procédures de recours

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Nantes, 6 allée de l'Île Gloriette, BP 24111, F - 44041 Nantes cedex, Tél : +33 240994600, courriel : Grefte.ta-nante@juradm.fr, Fax : +33 240994658, adresse internet : <http://www.nantes.tribunal-administratif.fr>

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation

VI.4.3) Introduction de recours

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :

Tribunal Administratif de Nantes, 6 allée de l'Île Gloriette, BP 24111, F - 44041 Nantes cedex, Tél : +33 240994600, courriel : Grefte.ta-nante@juradm.fr, Fax : +33 240994658, adresse internet : <http://www.nantes.tribunal-administratif.fr>

VI.5) Date d'envoi du présent avis : 22 juillet 2019